

(5) Demandant un crédit de \$540 devant être affecté au paiement du salaire d'un gardien à la maison de refuge de l'avenue Mont-Royal.

Renvoyés à la Commission des Finances.

(6) A l'effet de construire un égout dans la rue Brébeuf, à partir du No 431 jusqu'aux limites Nord de la Ville;

(7) A l'effet de construire un égout dans la rue du Palais, depuis la rue Saint-Denis jusqu'aux limites Ouest de la Ville.

Renvoyés aux Commissions de la Voirie et des Finances.

34.—De la Commission des Parcs et Traverses au sujet de la requête de la "Montreal Industrial Exhibition" demandant l'autorisation de tenir une exposition annuelle sur l'île Sainte-Hélène.

Question différée.

35.—De la délégation *re* Amendements à la charte de la Ville.

M. l'échevin Larivière, maire suppléant laisse le fauteuil de la présidence et est remplacé par M. l'échevin Clearihue

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté; que ce Conseil approuve l'attitude prise par la députation qui est allée à Québec pour surveiller le bill de la Ville et proteste énergiquement contre l'attitude du Conseil législatif qui a persisté dans sa détermination à apporter au bill de la Ville des modifications qui ne pouvaient que compromettre les intérêts de la Ville.

36.—M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN,

Propose: Qu'une Commission spéciale soit nommée pour s'enquérir des faits suivants et présente un rapport au Conseil:

1° Les causes de l'insuccès du bill de la Ville devant la législature provinciale;

2° Les deductions à tirer de cet échec;

3° Les leçons à en retirer, pour l'avenir, afin d'éviter à la prochaine session les mêmes causes d'insuccès;

4° Les dépenses occasionnées par la présentation de ce bill;

5° Les conséquences financières de cet échec;

6° Les conséquences, au point de vue de l'embarras que cet échec peut causer aux projets d'amélioration en perspective et qui devaient être rendus possibles par l'adoption du bill de la Ville;

7° Que ladite Commission spéciale soit composée comme suit: MM. les échevins Payette, Lavallée, L.-A. Lapointe, Clearihue, M. Martin et Gadbois.

Ladite proposition étant soumise aux voix, elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence (M. l'échevin DeSerres dissident.)

37.—Sur proposition de M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin NAULT, il est

Résolu: Que le Conseil municipal de Montréal prie les honorables Conseillers législatifs suivants: MM. Allard, Lanctôt, Berthiaume, Rolland, Letellier, Gosselin et Ward, de recevoir ses remerciements les plus sincères pour l'appui qu'ils ont donné au bill de la Ville durant la dernière session de la Législature.

ORDRE DU JOUR

38.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération l'avis de motion de M. l'échevin Payette, pour l'adoption d'une règle concernant l'étude des rapports par la Commission des Finances.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que la règle suivante soit ajoutée après la règle 102 des *Règles du Conseil*, à l'effet de régler les procédures dans le Conseil municipal de la Ville de Montréal et devant les Commissions:

"102a.—La Commission des Finances ne devra pas prendre en considération les rapports des Commissions, qui ne lui auront pas été renvoyés par le Conseil."

39.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Payette, pour l'adoption d'une règle au sujet de l'étude des rapports par le Conseil,

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que la règle 102 des *Règles à l'effet de régler*

(5) for an appropriation of \$540 to pay salary of a caretaker for the house of refuge on Mount-Royal avenue.

Referred to Finance Committee.

(6) for a sewer in Brébeuf street, from No. 431 to the northern limits of the City;

(7) for a sewer in du Palais street, from St. Denis to the western city limits.

Referred to Road and Finance Committees.

34.—From Parks and Ferries Committee, anent petition of the Montreal Industrial Exhibition for permission to establish an annual exhibition in St. Helen's Island.

Consideration deferred.

35.—Delegation *re* amendments to the City charter.

Ald. Larivière, acting mayor, left the chair and was replaced by Ald. Clearihue, and a debate arising.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report be received and adopted, that the Council endorses the attitude of the delegation appointed to look after the City's bill and earnestly protests against the attitude of the Legislative Council which persisted in its determination to amend the City's bill in a way as to jeopardize the interests of the City.

36.—Ald. GADBOIS then moved, seconded by Ald. M. MARTIN:

"That a special committee be appointed to inquire and report on the following facts:

1.—The cause of the failure of the City's bill before the Provincial Legislature;

2.—The deductions to be drawn from this failure;

3.—The lessons to be derived therefrom for the future, in order to avoid the same causes of failure;

4.—The expenses incurred by the presentation of the bill;

5.—The financial result of this failure;

6.—The embarrassment which may result owing to contemplated improvements which would have been carried out if the bill had been adopted.

7.—That said special committee be composed as follows: Ald. Payette, Lavallée, L. A. Lapointe, Clearihue, M. Martin and Gadbois."

Said motion being put, it was carried, and

Resolved: Accordingly (Ald. DeSerres dissenting.)

37.—On motion of Ald. GADBOIS, seconded by Ald. NAULT, it was

Resolved: That this Council desires to express to the Hon. Messrs. Allard, Lanctôt, Berthiaume, Rolland, Letellier, Gosselin and Ward, members of the Legislative Council, their earnest thanks for their support of the City's bill, during the last session of the Legislature.

ORDER OF THE DAY.

38.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Payette, for a rule anent the consideration of reports by the Finance Committee,

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the following rule be added after rule 102 of the *Rules to regulate the proceedings in the Municipal Council of the City of Montreal and in the Committees thereof:*

"102a.—The Finance Committee shall not consider reports of Committees which have not been referred to them by Council."

39.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Payette, for a rule anent the consideration of reports by Council.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That rule 102 of the *Rules to regulate the pro-*